

**DÉCISION DE CE 5 JUIN DU GOUVERNEMENT WALLON
D'ACCROÎTRE LES SURFACES PROTÉGÉES ...
EN CONTRADICTION AVEC LA DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL DE CE 4 JUIN ?**

Il y a parfois des coïncidences inexplicables fort intéressantes ... Le lendemain du jour où la commune d'Assesse décide de faire passer les intérêts d'un industriel avant ceux de sa population, le Gouvernement wallon s'engage à multiplier par trois les surfaces sous statut de protection fort. Devinez : Le Gouvernement prévoit la création de nouveaux sites protégés sur base des liaisons écologiques régionales !

Nous y voilà. Comme nous l'avons toujours dit, le bois Robiet est juste au centre d'une liaison écologique principale décidée par le Gouvernement en 2019. Sur 17 km reliant la Meuse au bassin du Samson et couvrant 4.000 ha de forêt, le seul endroit affecté en zone d'habitat et qui de plus, est une forêt ancienne, se trouve être le bois Robiet !

Alors que la Commune d'Assesse avait une occasion unique par un règlement original, de protéger ces 7 ha essentiels sur ... 4000 ha de forêts, voilà qu'elle décide d'abandonner cette piste au profit d'un consortium industriel dont la finalité mènera inévitablement à la destruction de ce bois.

N'oublions pas l'autre Site de Grand Intérêt biologique, le Vallon du Ruisseau de Vovesène qui nécessite également une protection forte tout en laissant aux propriétaires la possibilité de gérer raisonnablement leur bien comme c'était bien prévu dans le règlement communal. Il ne s'agissait nullement d'une confiscation d'un bien mais d'une protection comme elle existe pour les sites Natura 2000 qui couvrent 220.000 ha et dont plus de 30% appartiennent à des propriétaires privés. De plus, les contraintes prévues dans le règlement sont moins contraignantes que celles applicables en Natura 2000.

Nous attendons de notre commune qu'elle se ressaisisse et accepte de reconnaître qu'elle fait fausse route en sacrifiant l'intérêt général au profit d'intérêts privés et qu'elle mette désormais tout en œuvre pour répondre aux attentes du Gouvernement ... et à celles des habitants de notre belle commune !

« L'aménagement du territoire ainsi que les communes sont identifiés comme leviers-clés

...

L'objectif est clair : contribuer à atteindre d'ici 2030, 5% du territoire wallon « sous statut de protection fort », contre moins de 2% aujourd'hui (1,88% plus exactement). Cela représente 52.743 hectares supplémentaires à préserver durablement.

Chaque mètre carré compte. Entre urbanisation dû aux infrastructures, au développement de l'activité ou de l'habitat, le sol wallon est de plus en plus sollicité. Or, l'étalement urbain et l'artificialisation des terres sont parmi les causes majeures du déclin des espèces.

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement wallon place la biodiversité au cœur de la politique territoriale et des pouvoirs locaux. Il prévoit notamment :

- *La création de nouveaux sites protégés, sur base des liaisons écologiques régionales.*
- *De travailler sur une logique de meilleure prise en compte de l'impact des outils planologiques sur la nature et la biodiversité pour chaque développement prévu sur un sol non artificialisé. Concrètement, le Gouvernement entend examiner comment les projets majeurs (Révision de plan de secteur, mise en œuvre d'une ZACC, SAR,...) pourraient participer à la protection de la nature et de la biodiversité*
- *Que les communes contribuent aux objectifs ambitieux du Gouvernement wallon et participent à l'amélioration de la biodiversité sur l'ensemble du territoire wallon. Les ministres de la Nature et des Pouvoirs locaux rappelleront aux communes, provinces et autres acteurs publics locaux les leviers dont ils disposent pour contribuer activement à la restauration de la nature. Il s'agira notamment de valoriser les terrains à fort potentiel écologique, d'intégrer l'infrastructure verte dans les outils de planification communale, et d'adopter des pratiques d'aménagement du territoire favorables à la biodiversité. Différents outils régionaux sont à disposition des pouvoirs locaux pour les aider dans leurs démarches.»*

L'asbl Covisart est indépendante de tout parti politique.

Pour continuer nos actions nous avons besoin de vous ! 100% des dons sont affectés à la défense du Bois Robiet : asbl Covisart BE47 1030 7303 2580

Devenez membre adhérent de l'asbl, c'est gratuit et vous serez informé de tout !

Envoyez vos nom et adresse à asblcovisart@gmail.com: plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour défendre notre environnement et notre cadre de vie.